RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel
CCM VILLENEUVE ST GEORGES
7 AVENUE CARNOT 94190 VILLENEUVE ST GEORGES
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :
CCM VILLENEUVE ST GEORGES 7 AVENUE CARNOT 94190 VILLENEUVE ST GEORGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Monseur Sriragavan PARAMANANTHAM, représentant de la société A.K.S S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 40 AVENUE ALBERT BEAUFILS 77310 ST FARGEAU PONTHIERRY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

PARAMANANTHAM Sriragavan
Nombre d'actions : 2 000
Somme versée : 2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 septembre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

[redacted]

JST141